

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## La réponse de l'Université de Lorraine à la situation dénoncée en 1<sup>ère</sup> année de PASS

L'Université de Lorraine a pris connaissance mercredi 14 septembre au soir d'éléments rapportés par un de ses personnels sur une liste de diffusion interne à l'université (Expression Libre) concernant des faits qui se seraient produits dans le cadre d'enseignements de première année du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS).

Si l'établissement a bien compris l'émotion d'une partie de la communauté universitaire provoquée par ce message, il est aussi de son rôle de ne pas réagir sous le coup de l'émotion et de procéder à une analyse complète des faits. Pour ce faire, la présidente de l'Université de Lorraine a pris attache dès le lendemain du directeur du département PASS et le vice-président étudiant a pris contact avec des étudiants concernés ou témoins des faits rapportés.

Il convient en premier lieu de rappeler le contexte de cette rentrée en PASS : il s'agit de la première rentrée en présentiel intégral car ces dernières années ont été alternées par des phases d'enseignement à distance ou en mode hybride, en raison du contexte sanitaire.

Pour cette rentrée 2022 la commission pédagogique du PASS s'est en effet prononcée en faveur d'un retour en présentiel des enseignements, avec une interdiction de captation vidéo/audio/photo des cours, cours qui font de manière récurrente l'objet de trafics dans une logique de marchandisation contraire à l'esprit qui anime la communauté enseignante dans le cadre de ses missions de service public, quelles que soient les conditions dans lesquelles elle les réalise. La présidente de l'Université de Lorraine respecte ce choix de la commission pédagogique et lui apporte son soutien.

Le PASS accueille un grand nombre d'étudiants et les cours magistraux sont délivrés par des enseignantes ou enseignants qui interviennent dans un des amphithéâtres. Chaque cours est retransmis en vidéo pour les étudiants des autres amphithéâtres, avec un système de roulement qui garantit l'équité d'accès aux contenus des enseignements. Le département PASS encourage par ailleurs le dépôt des supports de cours sur la plateforme de cours en ligne de l'université.

Le lien avec l'équipe pédagogique est pleinement assuré dans le cadre des travaux dirigés. En complément, il convient de souligner la qualité du travail également effectué par le Tutorat Santé. Il est toutefois certain qu'il est nécessaire de toujours chercher à améliorer les conditions d'enseignement en PASS et les équipes pédagogiques travaillent en ce sens année après année.

### Concernant les éléments rapportés sur cette rentrée de PASS à l'Université de Lorraine

Dans les amphithéâtres dans lesquels le cours magistral est retransmis en vidéo, des personnels contractuels vacataires, appelés « assistant d'enseignement », sont présents pour s'assurer que la retransmission se passe dans de bonnes conditions et que les étudiantes et étudiants disposent d'un interlocuteur en cas de difficulté. Il ne s'agit en aucun cas de vigiles.

Il est exact qu'un des assistants pédagogiques a utilisé un pointeur télescopique pendant les tous premiers jours à la rentrée. Cela découlait d'une habitude qu'il avait prise dans ses précédentes fonctions et il ne l'a jamais utilisé avec l'intention de faire peur. Constatant le risque de méprise, cet assistant pédagogique a rapidement cessé de l'utiliser.

Depuis cette rentrée, ces assistants d'enseignement font appliquer également les décisions de la commission pédagogique concernant l'interdiction de procéder à une captation audio/vidéo/photo. Dans ce cadre, ils peuvent être amenés à intervenir auprès d'étudiants pour faire cesser une captation. Il s'agit d'une intervention destinée à faire appliquer une règle, ce qui est toujours délicat. Quelques étudiants ayant manqué à cette règle ont été accompagnés pour un entretien avec le directeur du département PASS, entretien pendant lequel la règle leur a été réexpliquée sans qu'aucune menace ne soit utilisée. A une reprise, un assistant pédagogique a pris le dictaphone d'un étudiant jusqu'à ce que cet étudiant arrive au bureau du directeur. Le dictaphone lui a été rendu à l'issue de l'entretien.

Tous les étudiants accèdent aux amphithéâtres en badgeant. C'est ce système qui est utilisé pour contrôler l'assiduité aux enseignements. A une reprise, un étudiant a badgé et a souhaité immédiatement ressortir de l'amphithéâtre. L'assistant pédagogique lui a demandé de bien vouloir assister à une heure de cours au moins. A la connaissance de l'Université de Lorraine, cette demande lui a été faite sans agressivité. Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire qu'il signale cette situation.

Enfin, en ce qui concerne d'éventuelles menaces d'un recours à un conseil de discipline ou de conséquences que pourrait avoir le manque d'assiduité sur les évaluations des étudiantes et étudiants, l'établissement ignore par qui et dans quelles circonstances ces menaces, infondées eu égard à la réglementation en vigueur, ont pu être prononcées.

La présidente de l'Université de Lorraine avait chargé par ailleurs le directeur du département PASS de s'assurer dans les jours qui ont suivi de la connaissance et de la bonne compréhension des mesures en vigueur par l'ensemble des acteurs, y compris les étudiantes et les étudiants. Il a ainsi veillé, de la même manière que par le passé, et avec le concours de l'ensemble de l'équipe pédagogique et des assistants d'enseignement, à ce que les règles soient appliquées dans le respect des valeurs de l'Université de Lorraine.

Page 2/2

#### **CONTACT PRESSE**

Fanny Lienhardt  
Chargée de relations presse  
06 75 04 85 65